



DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAINTE-CROIX
SÉANCE DU LUNDI 10 AOÛT 2026

L'an deux mille vingt-six, dix août à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier électronique le 04 août 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean-Marc BALARAN, Maire.

Étaient présents :

Jean-Marc BALARAN (Maire), Christine GORGUES ROIG (Adjointe), Didier BOURG (Adjoint), Frédéric ORGUEIL, Pascal TAUPIAC, Nathalie CALMELS, Sylvain MASSIÉ, Allison PLAS, Claire ASTOR.

Absents excusés : Flavie PIRON (pouvoir à Christine GORGUES ROIG), Nicolas BLATGÉ

Secrétaire de séance : Didier BOURG.

Membres en exercice	Membres présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de votants
11	9	1	10

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération,
Compte-tenu de son affichage sur le site de la mairie
le :
Et de sa transmission en Préfecture le :

N°2026-09-01

5.2.3

Approbation du Procès-Verbal de la séance du 07 juillet 2026

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 07 juillet 2026 a été établi et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

Ils sont invités à les approuver.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-26 évoquant le procès-verbal,

CONSIDÉRANT que cette approbation concourt à l'intérêt général

Aucune observation n'étant formulée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité avec 10 pour, 0 contre et 0 abstentions des membres présents et des membres représentés :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2026

Fait et délibéré à Sainte-Croix, le 10 août 2026,
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Jean-Marc BALARAN

Le Secrétaire de séance
Didier BOURG

Envoyé en préfecture le 12/08/2026

Reçu en préfecture le 12/08/2026

Publié le 12/08/2026



ID : 081-218103265-20260810-D2026_09_01-DE